

**DECISION N° 20250808_P_106
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

**Département de la
Haute-Loire**

**Arrondissement
D'YSSINGEAUX**

**Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Administration Générale

Objet : Budget annexes Energies renouvelables : Réalisation d'un Contrat de Prêt d'un montant total de 400 000 € auprès de la Caisse d'épargne pour le financement de son projet d'investissement d'une toiture photovoltaïque.

N° 20250808_P_106

Le Président,

Décide que

OBJET

Article 1^{er} : La Communauté de Communes Loire Semène contracte auprès de la Caisse d'épargne un emprunt de 400 000,00 € (Quatre cent mille euros) destiné à financer le budget annexe Energies renouvelables.

Article 2 : Caractéristique de l'emprunt :

Projet d'investissement d'une toiture photovoltaïque.

Montant : 400 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 0 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,95%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Constant

Commission d'engagement : 0.10 % du montant du prêt

Article 3 : La décision d'emprunt prise par le Président est soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que celles applicables aux délibérations des conseils communautaires portant sur le même sujet.

Article 4 : Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du Prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Président.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Ou sous-préfecture

Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 08 août 2025

AR Prefecture

043-244301131-20250808-20250808_P_106-AU
Reçu le 08/08/2025

Le Président

Frédéric GIRODE

